

Carte en cours sidebar with layers: Parcelles cadastrales, Sites NATURA 2000, Carte topographique IGN, Photographies aériennes. Includes zoom and scale controls.



Échelle 1 : 3 085 0 100 m



CARTE EN COURS

- 4 [Layers icon]
- 0 — 100% [Layers icon]
- Parcelles cadastrales
- 0 — 100% [Layers icon]
- Sites NATURA 2000 (Directive Oiseaux)
- Carte topographique IGN
- 0 — 100% [Layers icon]
- Photographies aériennes

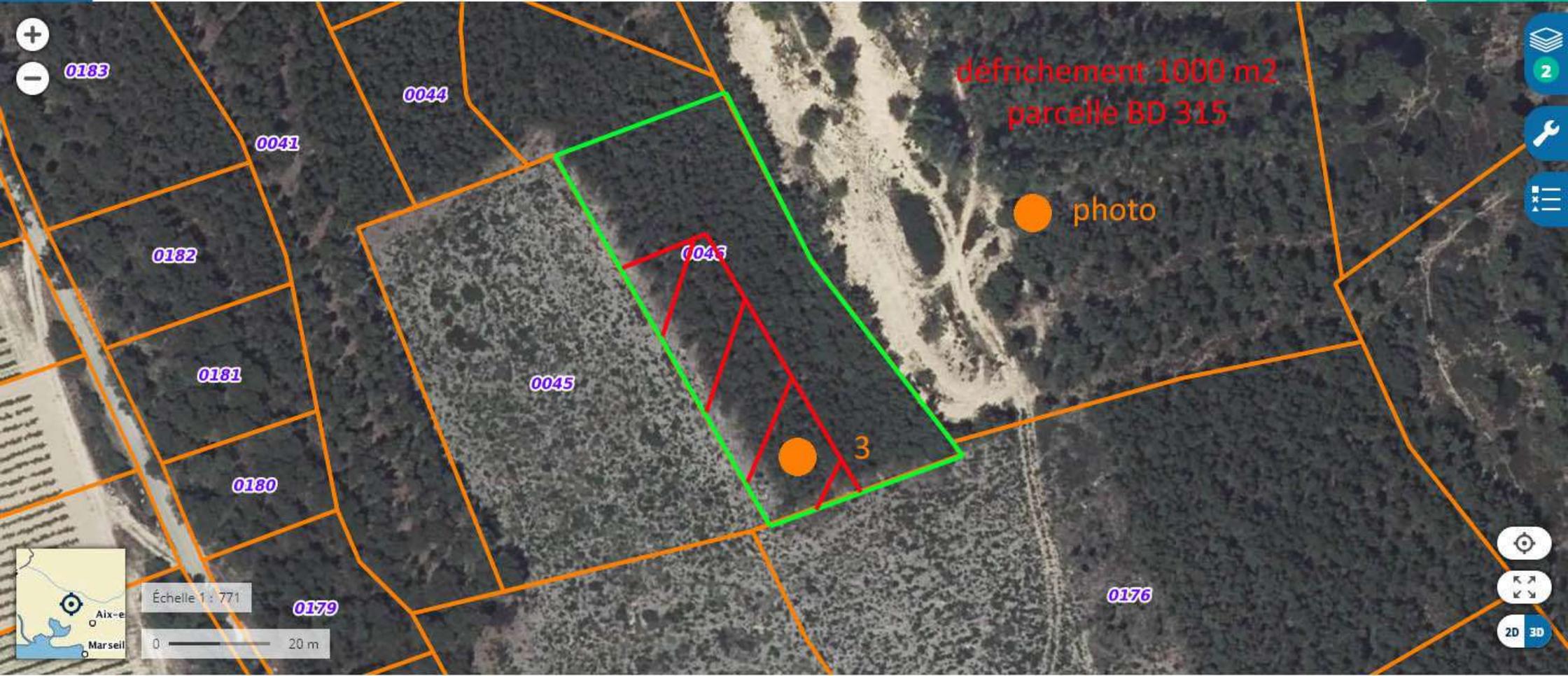


Échelle 1 : 3 085



+ DE DONNÉES

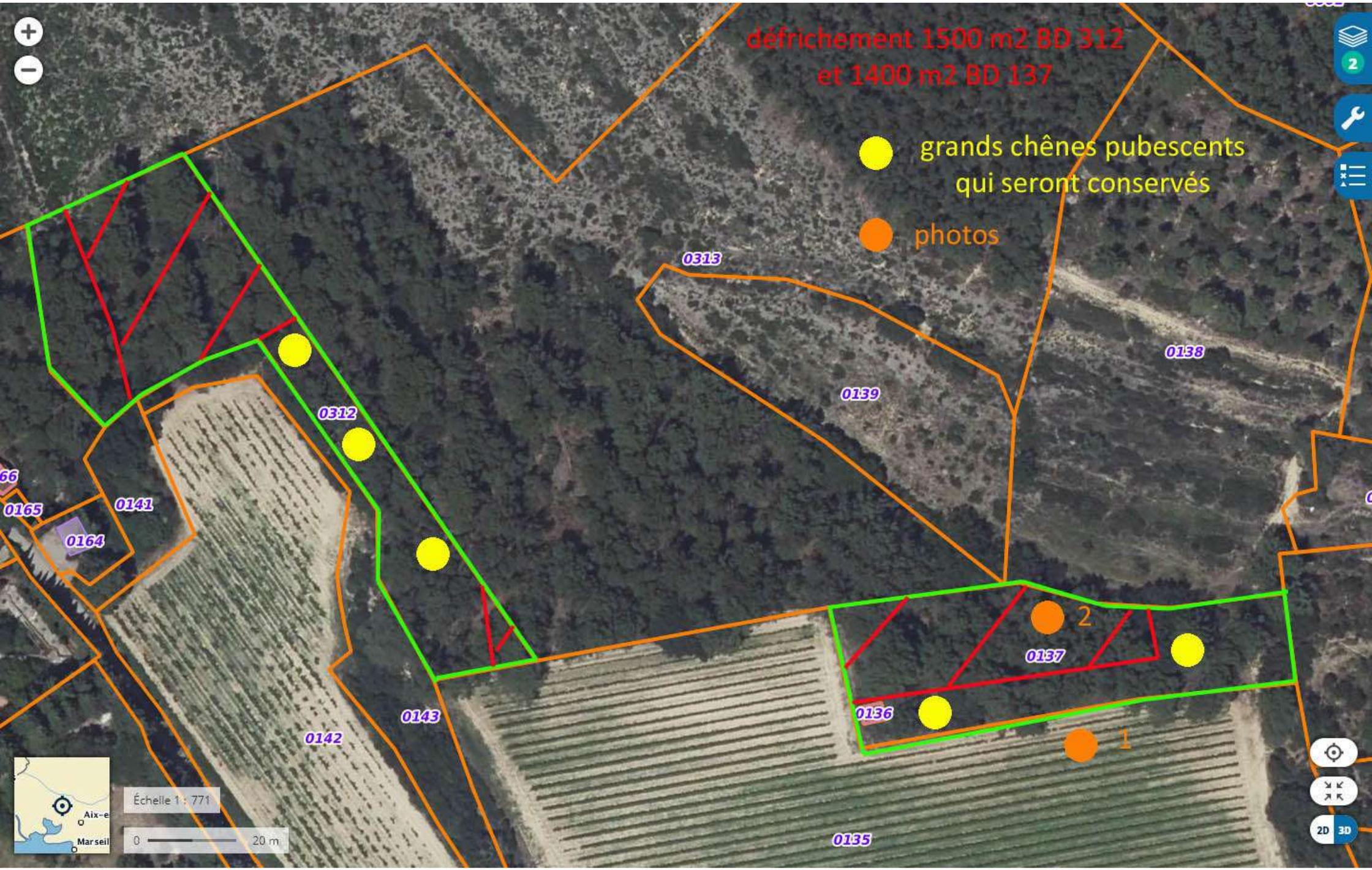
ENREGISTRER LA CARTE



défrichement 1500 m2 BD 312
et 1400 m2 BD 137

● grands chênes pubescents
qui seront conservés

● photos



Échelle 1 : 771

0 20 m

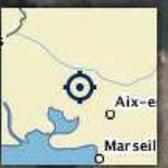


photo 1



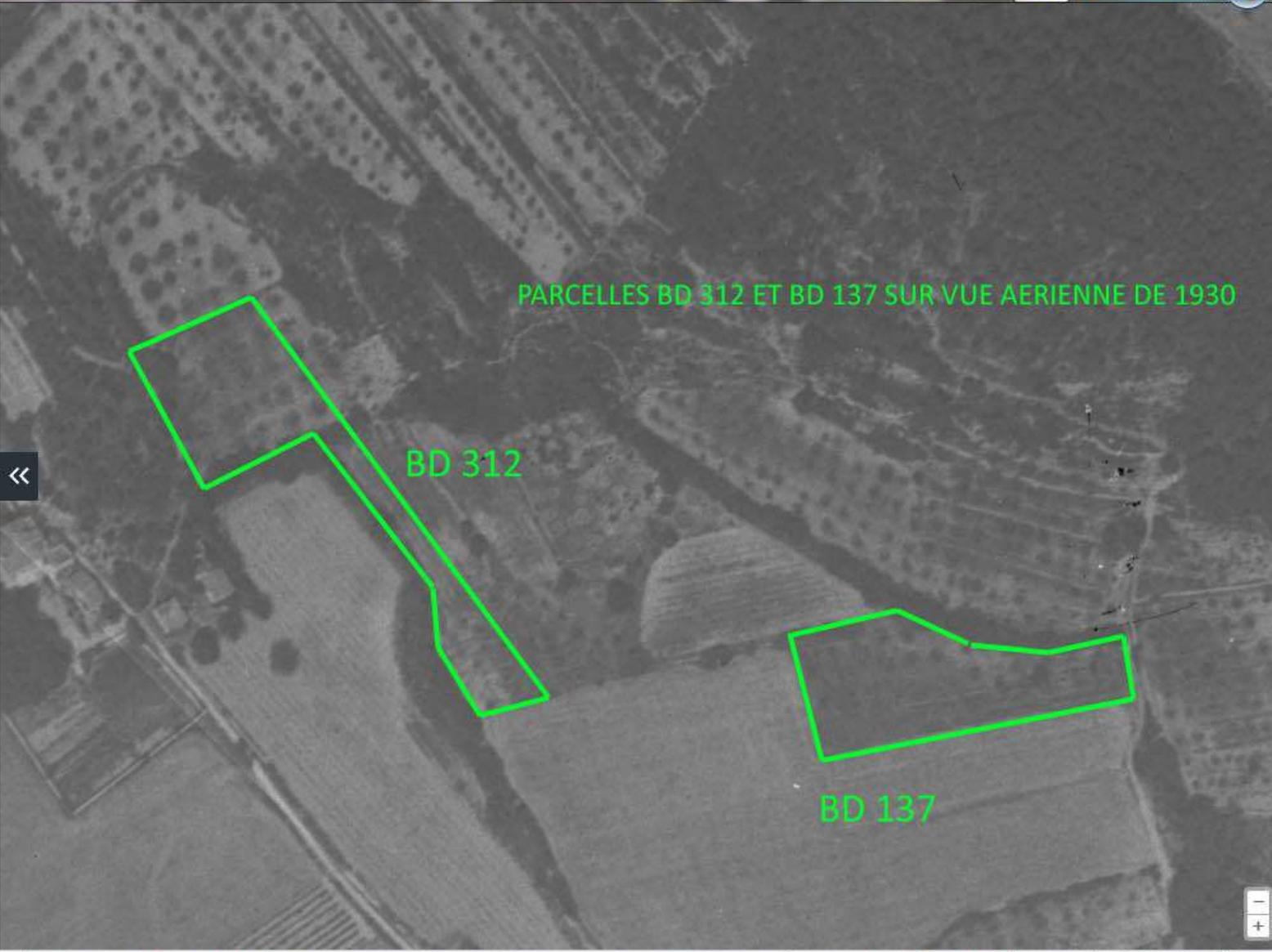


photo 2



PHOTO 3

PARCELLES BD 312 ET BD 137 SUR VUE AERIEENNE DE 1930



Commander

Télécharger

Identifiant de la mission : 3044-0391
Identifiant du cliché :
IGNF_PVA_1-0_1930-10-16_C3044-0391_1930_NP5_0020
Numéro : 20
Date de prise de vue : 1930-10-16
Echelle : 1 / 9917
Type de cliché : Argentinque
Cliché : Noir et blanc
Orientation du nord: 88 °





PARCELLE BD 315 SUR VUE AERIENNE DE 1930

Commander

Télécharger

Identifiant de la mission : 3044-0391
Identifiant du cliché :
IGNF_PVA_1-0_1930-10-16_C3044-0391_1930_NP5_0020
Numéro : 20
Date de prise de vue : 1930-10-16
Echelle : 1 / 9917
Type de cliché : Argentique
Cliché : Noir et blanc
Orientation du nord: 88 °



DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Commune : LAMBESC (050)
Section : BD
Feuilles(s) : 000 BD 01
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Qualité du plan : Plan régulier avant 20/03/1980
Date de l'édition : 12/09/2024
Support numérique : -----

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 1752V
Document vérifié et numéroté le 12/09/2024
A
Par

Cachet du service d'origine :

CENTRE DES IMPOTS FONCIER D' AIX
10 avenue de la Cible
CS 30849
13626 Aix en Provence Cedex 1
Téléphone : 04 42 37 53 67

cdfif.aix-en-provence@dgfip.finances.gouv.fr

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par le
propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué
sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage et de bornage, dont copie
ci-jointe, dressé le ----- par -----
géomètre à -----.
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance
des informations portées au dos de la chemise 6463.
A -----, le -----

Modification demandée par procès-verbal du cadastre

D'après le document d'arpentage dressé
Par AGULHON CHRISTOPHE (2)
Réf. :
Le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...).
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

